



Commission de Discipline

Réunion du 25 juin 2020 - PV N°24

PRESENTS : MM. PINOTTI Pascal (Président) - MARTIN Jean-Bernard (secrétaire) - TAIPA José - ANDRIEUX Paul - MANOURY Patrick - MERLINGEAS Christian - BIGOT Pierre

EXCUSEES : Mmes LONGUEVILLE Nathalie - PIGEON Huguette

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement :

2 matchs de suspension : 2

3 matchs de suspension : 1

8 matchs de suspension : 1

10 matchs de suspension dont 2 avec sursis : 1

9 mois de suspension : 1

Match N°22262473 Coupe Dordogne Futsal Seniors PERIGUEUX FOOT 2 / E. MUSSIDAN NEUVIC du 09/01/2020

Suite à instruction, frais de déplacement de M. BERTAUX Audric, arbitre, 12,83 € à la charge du club de PERIGUEUX FOOT.

Amende de 30 € au club de MUSSIDAN NEUVIC pour absence non excusée devant la commission du licencié 390524298.

Match N°21724080 D1 RIBERAC / PRIGONRIEUX 2 du 07/03/2020

Suite à audition, frais de déplacement de M. ETCHART Roland, arbitre, 7,94 € à la charge du club de PRIGONRIEUX.

Frais de déplacement de M. DOYEN Jean-Pierre, arbitre assistant, 25,26 € à la charge du club de PRIGONRIEUX.

Frais de déplacement du club de RIBERAC 25,67 € à la charge du club de PRIGONRIEUX.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Pascal PINOTTI

Le Secrétaire,
Jean-Bernard MARTIN



Commission de Discipline

Réunion du 25 juin 2020 - PV N°24

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Motif	Sanction
Départemental 3	Autres	CONDAT F.C.	23/02/2020	Propos injurieux envers l'arbitre en tant que spectateur	8 Matches De Suspension Ferme
Départemental 2	Entraîneur	C.O. COULOUNIEIX CHAMIERES	15/02/2020	Comportement déplacé envers l'arbitre pendant et après la rencontre	3 Matches De Suspension Ferme
Coupe Dordogne Futsal Seniors	Joueur	PERIGUEUX F.	09/01/2020	Crachat et insultes répétées envers arbitre	9 mois de suspension ferme
Départemental 1	Dirigeant	PRIGONRIEUX F.C.	07/03/2020	Propos déplacés et comportement excessif pendant et après la rencontre	2 Matches De Suspension Ferme
Départemental 1	Joueur	PRIGONRIEUX F.C.	07/03/2020	Expulsion suite à 2 avertissements et propos déplacés après expulsion	2 Matches De Suspension Ferme
Départemental 1	Joueur	PRIGONRIEUX F.C.	07/03/2020	Propos intimidants envers arbitre après la rencontre	10 matchs de suspension dont 2 avec sursis